

Par Laurent Denovillers

Les règles vibrantes

La mise à niveau et la finition des chapes et autres dalles de évite la formation de poches d'air et permet le bon remplissage de béton, voilà le but recherché quand on utilise une règle vibrante. Le principe est simple, on fait glisser un profilé métallique équipé d'une poutre vibrante sur la surface à traiter.

Cela permet une consolidation uniforme du béton sans entraîner de ségrégation, ni laisser de cavité. On vibre le béton dès sa mise en œuvre, ce qui la partie inférieure. Cette opération doit cesser dès lors que le béton ne se tasse plus, qu'il n'y a plus de dégagement de bulles d'air et que le bruit émis par le vibreur se stabilise.

ALTRAD BELLE

Une gamme complète de règles vibrantes

Easy Screed Pro d'Altard Belle est la grande soeur de la règle vibrante de 2 m Easy Screed. Elle est composée d'une poutre en aluminium extrudé réversible à double profil (ce qui autorise un arasage libre ou sur coffrage).

Une force centrifuge variable lui permet de s'adapter à la largeur de la poutre et à la largeur du béton. Cette règle vibrante est disponible en six longueurs différentes de poutres (de 2,50 m à 5,50 m) pour s'adapter à bon nombre d'applications et une profondeur maximale de compactage de 75 mm. Pour celle de 5,50 m, il est conseillé d'utiliser deux groupes d'entraînement.

Elle est équipée d'un moteur Honda de 1,5 ch et 1 100 W, et d'un timon à hauteur variable pour un meilleur confort de l'utilisateur. Pour les applications plus contraignantes, Altrad Belle propose aussi la règle vibrante double Porto Screed, qui elle, peut opérer jusqu'à 7,20 m de largeur et 150 mm de compactage.



Altard Belle propose
la règle vibrante Easy Screed Pro

Press contact

125, rue du Mas de Carbonnier - 34000 Montpellier - France
Tel. +33 (0)4 99 64 30 39
altrad@altrad.com